



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 mai 2001

**Avenant au Marché N°15/2001 pour la fourniture de matériel de
signalisation routière verticale**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 mai 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 mai 2001

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU,
M. Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Valérie
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

DELIBERATION D2012072001

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mai 2001

Voirie Circulation Sécurité Routière

**Avenant au Marché N°15/2001 pour la fourniture de matériel de
signalisation routière verticale**

Monsieur Joël RENOUX, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Un marché a été passé avec l'entreprise SIGNAUX GIROD, sur appel d'offres ouvert, pour la fourniture de matériel de signalisation routière verticale pour l'année 2001.

Ce marché prévoit que les matériels fournis seront réglés par application de taux de remise définis par le marché appliqués aux prix affichés dans le catalogue public du fournisseur.

Cette clause permet d'honorer les besoins habituels de la Ville, mais ne peut s'appliquer aux exceptions suivantes :

- matériels figurant au catalogue du fournisseur mais dont le prix n'y est défini que par les termes "nous consulter" ou sur devis",
- matériels figurant au catalogue mais nécessitant une adaptation aux besoins de la Ville (cas d'un panneau à fond vierge, le texte étant apposé par les soins des services municipaux),
- matériels nouveaux proposés en cours d'année par le fournisseur.

Aussi, afin de permettre aux services de bénéficier de ces prestations, je vous propose de passer un avenant à ce marché.

Cet avenant stipulera que :

"A titre exceptionnel, la collectivité pourra commander certains matériels particuliers similaires à ceux objet du marché, qui ne figurent pas au catalogue du titulaire ou pour lesquels le catalogue n'affiche pas de prix.

Ces matériels seront commandés sur devis préalablement accepté par la collectivité".

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché avec l'entreprise SIGNAUX GIROD.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Joël RENOUX

[Ordre du jour](#)